Cabinet Direction des sécurités

Liberté Égalité Fraternité

Service interministériel de défense et de protection civiles

Tel: 04.88.17.80.50

Courriel: pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le _ 9 MAI 2023

La préfète de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes in fine

<u>Objet</u>: Evolution des services d'avertissement de pluies intenses et de crues soudaines <u>P.J.</u>: 1

Comme vous le savez, Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la transition écologique ont créé, il y a plusieurs années déjà, deux outils d'avertissements spécifiques pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise :

- <u>APIC</u> (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes). Proposé par Météo-France, cet outil vous avertit lorsque les précipitations en cours dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel.
- <u>Vigicrues Flash</u>. Ce dernier vous avertit d'un risque de crues soudaines dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la vigilance crues.

Ces outils sont complémentaires de la vigilance météorologique diffusée par Météo-France et de la vigilance crues émise par le service de prévision des crues. Toutes ont pour objet d'<u>informer</u> les pouvoirs publics et les citoyens des risques hydro-météorologiques dans les prochaines 24 heures, tandis que les deux outils précédents sont destinés à alerter.

Votre commune est abonnée au service APIC ou au service APIC-Vigicrues Flash. Dans un souci de constante amélioration, des évolutions importantes y ont été apportées. Ces évolutions sont accessibles depuis une nouvelle interface de visualisation et d'abonnement https://apic-pro.meteofrance.fr

2 avenue de la folie – 84905 AVIGNON CEDEX 09

Téléphone : 04 88 17 84 84 pref-contact@vaucluse.gouv.fr Site internet : www.vaucluse.gouv.fr Votre compte actuel est déjà validé par mes services. L'envoi des avertissements vers tous les destinataires que vous aviez désignés dans votre compte n'est pas impacté par la bascule de la nouvelle version, assurant ainsi la continuité de service sans intervention de votre part.

Toutefois, pour accéder à votre compte sur cette nouvelle interface, vous devez vous identifier selon la procédure suivante :

• votre identifiant est désormais le code INSEE de votre commune.

• votre mot de passe reste inchangé. En cas d'oubli, vous pourrez en demander un autre en cliquant sur le lien disponible sur la page d'accueil.

Lors de votre première connexion, il est conseillé de vous rendre dans le menu principal : - rubrique « *Mon compte* » où sont indiqués vos coordonnées complètes et l'identifiant de

votre référent validateur.

- rubrique « Abonnement » afin de vérifier le contenu vos abonnements (zone de surveillance, destinataires des avertissements selon le média de diffusion choisi)

- rubrique « Carnet d'adresses » afin de procéder à une vérification et à une éventuelle mise à jour de vos contacts.

Une fois ces vérifications faites, vous pourrez compléter le contenu de votre compte, en créant par exemple des abonnements supplémentaires sur d'autres zones d'intérêt, par exemple des communes voisines exposées à des pluies intenses pouvant avoir des conséquences sur votre territoire.

Afin de vous accompagner dans la prise en main de cette interface, qui vous permettra de gérer de façon plus ergonomique votre compte, vous trouverez les indications nécessaires dans la notice en pièce jointe.

Pour plus d'explications, une brochure de présentation générale et des FAQ sont également disponibles depuis la plateforme dans le menu principal, rubrique "En savoir plus".

Mes services demeurent à votre disposition pour vous apporter tout complément que vous jugerez nécessaire .

Pour la préfète et par délégation, le sous-préfet, directeur de cabinet

Vincent NATUREL

Destinataires:

ALTHEN-DES-PALUDS

APT

AUREL

BEAUMONT-DU-VENTOUX

BOLLÈNE

BONNIEUX

CADENET

CADEROUSSE

CAMARET-SUR-AIGUES

CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE

COURTHEZON

FLASSAN

GARGAS

GORDES

GOULT

GRAMBOIS

ISLE-SUR-LA-SORGUE (L')

JONQUERETTES

JONQUIERES

LACOSTE

LAGNES

LAMOTTE-DU-RHONE

LORIOL-DU-COMTAT

LOURMARIN

MALEMORT-DU-COMTAT

MAZAN

MERINDOL

MONTEUX

MORMOIRON

OPPÈDE

ORANGE

PERTUIS

PUYVERT

RICHERENCHES

ROUSSILLON

RUSTREL

SAIGNON

SAINT-CHRISTOL

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON

SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE

SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS

SAINT-SATURNIN-LES-APT

SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON

SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES

SARRIANS

SAULT

SORGUES

TAILLADES

THOR (LE)

TRAVAILLAN

UCHAUX

VALRÉAS

VENASQUE

VIENS

VILLARS

VILLEDIEU

VILLELAURE

VILLES-SUR-AUZON

VIOLES